



PRUD'HOMALES 2017

FICHE DE CANDIDATURE À LA DÉSIGNATION

Vous souhaitez soumettre votre candidature aux désignations des conseiller.e.s prud'hommes de 2017 (début de mandat le 1^{er} janvier 2018) ?

Merci de vous faire connaître, en nous retournant ce bulletin réponse complété **avant le vendredi 31 mars 2017** par e-mail à prudhommes@udes.fr ou par courrier à UDES – 7, rue Biscornet 75012 PARIS.

* Toute candidature est soumise à validation

MERCI DE REMPLIR IMPÉRATIVEMENT TOUS LES CHAMPS DU FORMULAIRE !

MadameNom patronymique (le cas échéant)

Monsieur

Prénom(s).....

Date et lieu de naissance

Région..... Département

01 Candidature en tant que : **Employeur (bénévole)** **Salarié.e employeur****
 (**une délégation d'autorité écrite est impérative)

Votre organisme est une : Mutuelle Association Fondation Coopérative Autre

Raison sociale et domaine d'activité.....

Adresse de l'établissement.....

Convention collective applicable (précisez)Code IDCC.....

Pas de Convention collective

Titre / fonctions exercées

OU

Candidature en tant que : **Retraité.e**

Votre organisme était une : Mutuelle Association Fondation Coopérative Autre

Raison sociale et domaine d'activité.....

Adresse de l'établissement.....

Convention collective applicable (précisez)Code IDCC.....

Pas de Convention collective

Titre / fonctions exercées auparavant

Formation générale du/de la candidat.e.....

Autres mandats exercés (assesseurs TASS, TCI, etc).....

02 Nom du syndicat d'employeurs d'appartenance de la structure de rattachement

Réseau : UDES Autre (précisez)

Si vous n'êtes pas affilié à un syndicat d'employeurs, merci de cocher cette case

Fédération d'appartenance/Mouvement/Institution.....

* Toute candidature est soumise à validation

03 Merci de nous communiquer les coordonnées où vous souhaitez être contacté.e Adresse personnelle Adresse professionnelle

Adresse

Code postal Ville

Mobile (de préférence).....et/ou téléphone fixe.....

E-mail.....

04 Souhaite soumettre sa candidature aux désignations prud'homales 2017 du collège employeur

Sur le conseil de prud'hommes de

ET

Le conseil limitrophe de

Section

 Activités diverses

ou

 Encadrement*NB : Vous acceptez expressément de basculer dans «Activités diverses» si votre choix «Encadrement» ne peut être retenu.***Avez-vous déjà exercé un mandat de conseiller.e prud'homme ?** OUI Élu.e en 2002 ou 2008 sur la liste AEES du conseil des prud'hommes de (lieu) Élu.e en 2002 ou 2008 sur une liste autre que l'AEES (précisez)

du conseil des prud'hommes de (lieu).....

 NON**05 JE CERTIFIE :***Attention, merci de cocher toutes les cases nécessaires. Ce formulaire constitue une déclaration d'engagement dans le cas où vous seriez effectivement désigné.e conseiller.e prud'homme.*Pour les candidat.e.s cadres dirigeant.e.s, cadres supérieurs détenant une délégation d'autorité DÉCLARE en avoir averti mon employeur (mention à rayer si le/la signataire n'est pas titulaire d'un contrat de travail) ; M'ENGAGE en cas de changement d'employeur à informer l'UDES, ainsi que mon nouvel employeur, de ma qualité de Conseiller.e Prud'homme Employeur, ainsi que de mon statut de salarié.e protégé.e associé à cette qualité.Pour tou.te.s les candidat.e.s (** Voir le livret de présentation du mandat accompagnant la présente fiche)*Art. L. 1441-7 du Code du Travail (conditions requises des candidats)*** Être de nationalité française ; Ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions prud'homales et n'être l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à mes droits civiques ; Être âgé.e de vingt et un ans au moins ; Avoir exercé une activité professionnelle de deux ans ou justifier d'un mandat prud'homal dans les dix ans précédant la candidature ;

* Toute candidature est soumise à validation

- Produire une carte d'identité ou un passeport en cours de validité à fin 2017.

*Article L.1441-11 du Code du Travail (Lieu de candidature)***

- Répondre aux conditions pour me présenter dans le conseil des prud'hommes demandé.

*Article L.1441-12 du Code du Travail (collège de candidature)***

- Répondre aux conditions pour me présenter dans le collège employeur.

*Article L.1441-14 à L.1441-17 du Code du Travail (section de candidature)***

- Répondre aux conditions pour me présenter dans la section demandée.
- M'ENGAGE à fournir toute pièce justificative prévue par les textes réglementaires à paraître.
- ACCEPTE de me conformer à la décision de l'UDES qui arrête la liste des candidat.e.s et dont la décision n'a pas à être motivée.
- DÉCLARE ne pas détenir un mandat ou une responsabilité syndicale à raison de ma qualité de salarié.e ou de conseil de salarié.
- DÉCLARE ne pas être candidat.e sur une autre liste.
- DÉCLARE avoir été informé.e de la disponibilité requise pour l'exercice du mandat de conseiller.e prud'homme et accepte d'y consacrer tout le temps nécessaire (formations obligatoires, temps de travail ou temps personnel).
- M'ENGAGE, en outre, si ma candidature est retenue et si je suis désigné.e :
 - Outre la formation légale initiale de 5 jours dispensée par l'École de la magistrature, à participer, tout au long de mon mandat, à la formation continue organisée par l'APFEES, sous forme de journées complètes de travail, ainsi qu'aux réunions d'information concernant ce mandat.
 - À participer à toutes les séances du Conseil de Prud'hommes auxquelles ma présence sera prévue (conciliation, jugement et départage, etc) et de manière plus générale à exercer avec assiduité mon mandat, ainsi que les responsabilités particulières qui pourraient m'être confiées.
 - En cas d'empêchement ponctuel, je m'engage à pourvoir à mon remplacement en sollicitant en priorité un.e autre conseiller.e issu.e de l'économie sociale et solidaire.
 - À motiver les jugements qui me reviendront et à les remettre dans les délais requis.
 - À participer aux réunions de coordination des conseiller.e.s prud'hommes UDES à l'échelle d'un conseil ou d'un ensemble de conseils.
 - À prendre attache avec l'UDES pour avis si je suis sollicité.e pour prendre une position publique relative à l'institution prud'homale.
 - À démissionner de la fonction prud'homale dans les cas prévus par la réglementation prud'homale ou le règlement intérieur de mon conseil de prud'hommes et à en informer au préalable l'UDES afin de rechercher une solution conforme à l'intérêt de l'économie sociale et solidaire et au bon fonctionnement de l'institution prud'homale.
 - À signaler sans délai tout dysfonctionnement de l'institution prud'homale dont j'aurais connaissance, ainsi qu'en cas de conflit à l'intérieur du collège employeur.

Fait à _____ le _____

Signature du/de la candidat.e